

Introduction

François Ireton



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ema/1443>

DOI : [10.4000/ema.1443](https://doi.org/10.4000/ema.1443)

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 31 mars 1994

Pagination : 7-13

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

François Ireton, « Introduction », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], 17 | 1994, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1443> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ema.1443>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2022.

Tous droits réservés

Introduction

François Ireton

- 1 Les sept articles qui suivent forment le deuxième volet d'un ensemble consacré au Soudan contemporain et à ses problèmes ; le premier a fait l'objet de la partie « décrypter/l » de la livraison précédente d'*Égypte/Monde Arabe* (n° 15-16, pp. 5 à 279), qui portait sur les « Crises soudanaises des années 80 » et rendait compte essentiellement de recherches entreprises par des universitaires soudanais sur leur propre pays. La plupart des contributions à ce nouveau numéro ont pour auteurs des chercheurs français. Comme nous l'avons mentionné dans la présentation du numéro précédent, seules des raisons d'ordre pratique – l'urgence de publier les communications d'un colloque datant déjà de deux ans – nous ont fait adopter ce mode de publication en deux livraisons qui, *fortuitement*, regroupent ainsi les contributions sur la base de la nationalité de leurs auteurs. Cette répartition n'a pas d'autre raison d'être, comme on pourra le constater à la lecture des présentes contributions, qui relèvent de rubriques déjà largement ouvertes dans le précédent numéro (agriculture, élevage, relations Nord-Sud soudanaises) ou font écho à des thèmes déjà abordés (l'évolution démographique et l'enseignement, analysés ici pour eux-mêmes et présents dans les articles de S. al-D. al-Shazali sur « Les réfugiés étrangers au Soudan » et « Le coût humain et social de la guerre civile »)¹. De nouveaux thèmes apparaissent également : la formation du droit soudanais et la dynamique linguistique dans l'une des régions du pays.
- 2 Formant traditionnellement un des chapitres d'ouverture de tout « état des lieux », l'analyse de la dynamique démographique soudanaise (voir les « Notes sur l'évolution démographique du Soudan depuis quarante ans ») est rendue possible sur les quarante dernières années par la publication de résultats – provisoires et encore très succincts – du quatrième recensement général de la population du Soudan (RPS) qui a été effectué en 1993. « Général » ? Malheureusement non, et l'on peut le déplorer : d'une part, pour la connaissance démographique que ce type d'opération doit apporter, certes ; d'autre part – et surtout – pour cette population elle-même, dont les très difficiles conditions d'existence qu'elle connaît au Sud n'ont pas permis que le recensement y soit mené, sauf dans quelques zones considérées comme « sûres ». Le Soudan est l'un des pays d'Afrique qui possède la plus longue expérience de ces énormes opérations étatiques

que sont les recensements ; ces derniers y avaient, jusqu'ici, toujours « joué à cache-cache » avec les conflits se déroulant au Sud : le premier RPS (1955-56) et le second (1973) encadraient la première guerre du Sud, tandis que le troisième précéda – fortuitement et de quelques mois – la reprise des hostilités dans la région. Mais le quatrième, par une double volonté gouvernementale de respecter l'intervalle intercensitaire décennal et de renforcer par là même l'idée que « le pays fonctionne normalement », s'est tenu en plein déroulement de cette seconde « guerre du Sud ». Déjà, lors du RPS de 1973, grande fut la déficience des informations démographiques recueillies dans/sur cette région, mais des « ajustements » furent possibles ; pour ce qui est de celui de 1993, il est à craindre que cela ne le soit pas et que l'effacement du Sud dans les tableaux chiffrés que génère « la politique des grands nombres » ne contribue encore davantage à sa marginalisation. Des séries démographiques quarantennaires ne sont donc réellement disponibles que pour le Nord-Soudan.

- 3 C'est cette division Nord-Sud, constitutive de l'identité historique du pays depuis l'indépendance, que l'on retrouve sur des terrains moins inattendus dans l'article très documenté de Christian Delmet : « Les relations Nord-Sud au Soudan, 1983-93 ». L'approche de l'auteur, à la fois thématique et chronologique, aurait pu sembler trop élémentaire à propos d'autres réalités politico-militaires beaucoup mieux connues ; elle est ici indispensable au vu de la pauvreté de l'information disponible (en langue française, tout particulièrement) et de la difficulté d'accès aux publications spécialisées où figurent chronologies détaillées et articles de fond et dans lesquelles l'auteur puise abondamment, nous offrant ainsi une synthèse fort complète. Au travers des épisodes du conflit apparaissent les caractéristiques spécifiques de la « seconde guerre du Sud » : loin de constituer à l'origine une tentative séparatiste, elle fut d'abord conçue par l'ensemble de ses protagonistes sudistes – qui se résolurent à en arriver là face aux mesures et actions du régime de Nimeyn – à la fois comme une lutte du Sud pour préserver et utiliser, en vue de son développement, une partie des richesses (pétrolières, hydrauliques, etc.) présentes sur son sol ou dans son sous-sol et un combat – dont le Sud ne serait que l'initiateur et le fédérateur – pour le retour à un Soudan démocratique et laïc, ainsi que pour la reconnaissance des caractères pluriethniques, plurilinguistiques et pluriconfessionnels du pays. Ces épisodes voient alterner affrontements armés Nord-Sud « sur le terrain » – puis très vite aussi affrontements entre factions sudistes – et rencontres entre membres du Mouvement de libération des peuples du Soudan (MLPS) et de l'opposition nord-soudanaise, du MLPS et du gouvernement de Khartoum, du MLPS et des « dissidents » sudistes, rencontres qui furent le plus souvent des échecs et des occasions manquées de paix, malgré le nombre impressionnant de présidents étrangers (dont l'ex-président Carter) sous les auspices desquels elles se déroulèrent. Car ce conflit « interne » à de très nombreuses résonances internationales, ceci d'autant que ses conséquences directes – et particulièrement de terribles famines et déplacements de populations – mobilisent, à défaut de l'opinion publique et des médias, grandes puissances, organisations internationales et importantes ONG. A l'heure qu'il est, la lutte pour un « nouveau Soudan » s'est estompée depuis longtemps, au profit d'une aspiration à l'autodétermination à laquelle l'Etat central oppose un fédéralisme dont les contours exacts restent flous et dont les principes, en apparence « ouverts », laissent sceptiques les protagonistes sudistes.
- 4 Le clivage Nord-Sud (et des clivages secondaires à l'intérieur du Nord) apparaît également dès que, l'on se penche sur les données concernant l'enseignement

soudanais. Sur ce dernier, peu de recherches ont été entreprises jusqu'ici et l'article de Medani M. Ahmed est en ce sens pionnier. Au Nord-Soudan (d'après la meilleure des enquêtes récentes², effectuée en 1989), dans la classe d'âge des 20-25 ans, 13 % des hommes n'ont jamais fréquenté l'école, une même proportion a quitté le cycle primaire en cours de scolarité, 14 % l'ont terminé, 17 % ont été scolarisés dans le premier cycle du secondaire et 42 % dans le second cycle (les proportions « primaire non achevé » et « primaire et plus » étaient donc respectivement de 27 % et 73 %) ; pour les femmes de la même classe d'âge, les taux étaient respectivement de 29, 16, 12, 12 et 30 % (les proportions « primaire non achevé » et « primaire et plus » étant donc de 45 % et 55 %). En dehors même des enquêtes de sociologie de l'éducation qu'il serait utile de mener, l'auteur propose une première utilisation de cette source qu'est la *Statistique scolaire* (publiée depuis le début des années 60) pour l'étude de l'évolution et de la différenciation, selon la région et le sexe, des taux de scolarisation aux différents niveaux (primaire, intermédiaire et secondaire), le croisement des différences régionales et par sexe montre des écarts de scolarisation vertigineux, les régions de Khartoum et de la voilée du Nil, en aval de cette ville, ayant atteint de remarquables niveaux de scolarisation masculine dans tous les cycles et de « bons » taux féminins pour le primaire, alors que les régions de l'ouest (Kordofan et Darfour) et du sud (à l'exception de la province d'Equatoria) se caractérisent par de très bas niveaux ; par ailleurs, plus le taux de scolarisation régional est bas et plus le différentiel de scolarisation garçons/filles (au détriment de ces dernières) est lui-même important. La situation globale de l'enseignement soudanais n'a cependant guère de chances de s'améliorer dans les années qui viennent, si le budget que lui consacre l'Etat reste aussi faible, si le problème du Sud n'est pas résolu (la scolarisation y a nettement régressé en dix ans) et si la situation économique globale reste aussi difficile.

- 5 Reprenant des thèmes abordés dans la livraison précédente *d'Égypte/Monde Arabe*, Martin Prével décrit l'évolution la plus récente du secteur agricole soudanais dans « L'agriculture soudanaise, 1989-1993 ». D'un point de vue alimentaire, cette période a été marquée, après la récolte exceptionnelle de 1988 (4,4 millions de tonnes de sorgho), par les mauvaises récoltes de 1989 (1,5 Mt de sorgho) et par celles, catastrophiques, de 1990 (1,1 Mt) ; en 1990 et 1991, seule une aide alimentaire internationale devenue enfin rapide et efficace a permis d'éviter la famine. La récolte de 1991 a largement dépassé le niveau requis pour assurer l'autosuffisance alimentaire nationale (3,5 Mt de sorgho et 0,8 Mt de blé) et celle de 1992 a été satisfaisante (2,6 et 0,45 Mt de ces deux céréales). En revanche, la récolte de 1993 enregistre une baisse de 35 % par rapport à l'année précédente (2 Mt, les deux céréales confondues) et le recours à l'aide internationale est de nouveau indispensable pour assurer la soudure au printemps 1994, des stocks insuffisants ayant été constitués durant les bonnes années précédentes, suite à des exportations inconsidérées destinées à payer la facture énergétique. Quant aux cultures d'exportation, la production de coton, qui provient essentiellement des périmètres irrigués, a considérablement diminué durant les dernières années, au profit de celle du blé. La gomme arabique reste une source de devises importante mais le Soudan (dont proviennent 80 % des quantités vendues dans le monde) ne peut guère, à l'heure actuelle, influencer en la matière sur les prix internationaux dans la mesure où ce sont les acheteurs qui détiennent actuellement le stock régulateur. La production d'arachide, quant à elle, a décliné des 4/5^e en 20 ans (le Soudan était alors un des plus gros producteurs mondiaux) et n'est plus maintenant qu'une culture vivrière (production d'huile pour le marché intérieur). Le gouvernement soudanais actuel se préoccupe

indiscutablement d'*autosuffisance* alimentaire, voie qu'il semble choisir pour assurer la *sécurité* alimentaire du pays ; ce qui suppose la réglementation des exportations et des importations en ce domaine alors qu'il prône, dans l'organisation de la production agricole (fourniture des intrants, crédits, etc.) des méthodes nettement libérales (et une politique de privatisation). L'élevage, quant à lui (dont un article de la précédente livraison avait montré, sur un cas précis, les difficultés actuelles³ reste une activité importante, en particulier celui des chameaux (dont le Soudan est le second producteur africain après la Somalie).

- 6 C'est sur l'élevage de ces derniers pour l'exportation et sur leur commercialisation que porte l'article d'Isabelle Dalmau intitulé « Transformations de l'élevage et de la commercialisation, entre le Soudan et l'Égypte, du cheptel camelin ». Le commerce de cet animal a connu son apogée aux XVIII^e et XIX^e siècles avec les grandes caravanes venues vers l'Égypte depuis le sultanat du Darfour à l'ouest (par le *Darb al-arba'in*, la « piste des quarante jours ») et le royaume de Sennar à l'est ; ces caravanes fournissaient au Caire or et esclaves, les chameaux portant eau et marchandises et étant revendus pour une grande part en Égypte. Après la disparition du commerce des esclaves, seul a subsisté le commerce des chameaux eux-mêmes, qui sont ainsi devenus animaux de boucherie. Les réseaux d'éleveurs, de marchands itinérants (*gallaba*), d'intermédiaires et de courtiers, ainsi que les itinéraires eux-mêmes, ont perduré alors que le cadre économique et juridique de ce commerce s'est totalement transformé (avec, en particulier, la mise en place d'un protocole commercial soudano-égyptien). Il en va de même des mentalités de beaucoup d'éleveurs – de l'est en particulier – pour lesquels, de richesse capitalisée sur pied dont on vendait une partie du croît, le chameau est devenu pure marchandise, dont l'offre soudanaise et la demande cairote dictent les cours. L'auteur étant anthropologue, la seconde partie de sa contribution repose sur des enquêtes menées dans la province de Kassala, à l'est du Soudan, et dans celle du Nord-Kordofan, à l'ouest. Dans la première, la logique marchande est beaucoup plus poussée que dans la seconde où l'élevage marchand s'articule à un élevage de subsistance. Les réponses aux transformations économiques qu'a connues la province de Kassala (développement des grands périmètres agricoles à l'est et, de ce fait, limitation des terrains de parcours) ont favorisé, chez les plus riches éleveurs, l'investissement dans les activités agricoles et, du même coup, la sédentarisation d'une partie des activités d'élevage ; de nouvelles complémentarités agriculture-élevage se mettent ainsi en place (salarisation des pasteurs par de grands exploitants agricoles, utilisation des résidus agricoles comme fourrage, etc.). Des stratégies différentes sont mises en place par des agents occupant différentes positions dans le champ de l'élevage-commercialisation : (grands) éleveurs « purs », éleveurs-agriculteurs, éleveurs-exportateurs, petits éleveurs, etc., stratégies qui, si elles sont adaptatives, sont aussi faites d'innovations et passent par la mobilisation de ressources et de relations sociales diverses (banques islamiques en particulier).
- 7 On trouvera, à la fin de ce dossier, deux articles abordant des problèmes juridiques et linguistiques, contributions dont l'intérêt n'est pas seulement scientifique puisque l'histoire soudanaise récente, sous la forme de deux processus « volontaristes » impulsés par l'Etat, l'islamisation et l'arabisation, s'est chargée de conférer une forte actualité aux registres auxquels ils appartiennent. L'article d'Hervé Bleuchot (« La formation du droit soudanais ») considère, dans leur genèse et leur évolution, les différents types de droit qui coexistent au Soudan : *Territorial Law* importé de l'Inde coloniale anglaise, droits coutumiers des populations non musulmanes et droit

musulman, lui-même subdivisé en un droit musulman devenu en quelque sorte « coutumier » et concernant le statut personnel, en un droit pénal musulman « occulté » ou « refoulé » et en un code pénal néo-islamique (comportant plusieurs versions) que veulent imposer les partisans de la *chari'a*. Une autre originalité du système juridique soudanais réside dans le fait que les différentes filières de l'organisation judiciaire, chargées de faire appliquer ces droits, ne leur sont pas superposables : c'est ainsi que, au sein même des tribunaux « officiels » – à côté desquels existent les tribunaux *char'îe* les tribunaux coutumiers – le même juge peut se référer, selon les cas, au droit musulman, aux lois « importées » (mais l'auteur montre que, s'agissant du droit, ce terme n'a guère de sens) ou à toute coutume « non contraire à la justice... ». C'est dans le contexte de ce système complexe, pluraliste et souple qu'il faut replacer les débats sur l'islamisation du droit au Soudan, c'est-à-dire sur l'application de codes pénaux tirés de la *chari'a*, dont les fameux *hudûd* (châtiments corporels) ne sont qu'un aspect.

- 8 Complexité, pluralisme et souplesse, c'est aussi de cela qu'il est question dans la contribution de Didier Morin : « Sur la dynamique des langues dans l'est du Soudan ». L'auteur explore d'abord les formes de plurilinguisme et de diglossie qui mettent en jeu trois langues : le bedja (tu-beDawie), langue couchitique parlée, dans différentes variétés, par des populations traditionnellement pastorales; et nomades mais maintenant également agricoles, semi-nomades ou sédentaires, le tigré, langue éthio-sémitique, dont une variété, parlée par les Béni Amer, est concurrencée par une autre, parlée sur les hautes terres de l'Erythrée, et par le tigrigna, langue également éthio-sémitique et dominante en Erythrée et enfin l'arabe, « langue de culture, de religion et véhiculaire intercommunautaire ». L'auteur distingue bilinguisme généralisé (l'arabe l'emporte dans l'ensemble des échanges, de quelque nature qu'ils soient, ce qui n'implique pour autant rien quant à l'influence de chaque langue sur l'autre), bilinguisme de complémentarité et bilinguisme d'« opportunité », et montre qu'en aucun cas ce bilinguisme ne mène *inéluçtablement* vers un monolinguisme (ici arabophone). Cette dynamique complexe des langues de l'est du Soudan, on la retrouve dans la dynamique des noms ayant servi à désigner ceux qui les parlent, en l'occurrence les noms « bedja, « BeDawie », « Balawi » : Là encore, il n'est ni reconstitution ni chronologie unilinéaires qui tiennent mais tout un jeu d'emprunts et de renvois où se jouent la reconnaissance et l'affirmation des identités.

NOTES

1. *Égypte/Monde Arabe* n° 15-16, pp. 153-190.
2. *Sudan Demographic and Health Survey*, Department of Statistics, Ministry of Economic and National Planning, Khartoum, Soudan; and Institute for Resource Development/Macro International, Inc., Columbia, Maryland, USA, 1991.
3. S. al-D. al-Shazali, « Famine, vulnérabilité et politique étatique : le cas des éleveurs du sud de la province de Kassala », *Égypte/Monde Arabe* n° 15-16, pp. 97-117.

INDEX

Mots-clés : Soudan